

BGer 4A_299/2024 vom 27. Juni 2024

Bundesgericht, 2024-06-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_299_2024

FR: TF 4A_299/2024 du 27 juin 2024

IT: TF 4A_299/2024 del 27 giugno 2024

Erwägungen

E. 1

A. _____,

E. 2

B. _____,

recourants,

contre

C. _____,

intimé.

Objet

Contrat de bail; retrait du recours,

recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal du canton de Vaud, Cour d'appel civile, du 11 avril 2024 (JL23.047181-240116, 157).

Vu le recours en matière civile formé le 21 mai 2024 par A. _____ et B. _____ (recourants) contre l'arrêt rendu le 11 avril 2024 par le Tribunal cantonal du canton de Vaud, Cour d'appel civile,

Vu la lettre du 24 juin 2024 par laquelle les recourants déclarent retirer leur recours;

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de ce retrait et de rayer la cause 4A_299/2024 du rôle;

Vu l' art. 66 al. 1, 2 et 5 LTF concernant les frais;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'allouer de dépens, vu l' art. 68 LTF ;

Vu l' art. 32 al. 2 LTF ,

Ordonne :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.